



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public Force Ouvrière

COMMUNIQUE DU SNUDI-FO

UNE DELEGATION DES SIGNATAIRES DE LA LETTRE COMMUNE EN DEFENSE DES RASED RECUE PAR LE MINISTRE LE 31 MARS

Environ 150 personnes venues des départements de la Région parisienne, se sont rassemblées devant le Ministère de l'Education Nationale, le 31 mars 2010, à 11h, en défense des RASED.

Une délégation composée de 11 représentants reçue au Ministère

En effet, ce même jour, une délégation composée des organisations signataires Snudi-FO, Snuipp-FSU, Se-UNSA, Sgen-CFDT, CGT, SUD, FNAREN, FNAME, AFPEN, FCPE et PEEP d'une lettre ouverte au Ministre qui demande le rétablissement des 3000 postes de RASED fermés l'an dernier, l'arrêt des suppressions de postes et le départ en stage CAPA-SH à hauteur des besoins, était reçue par les représentants du Ministre.

A ce jour, plusieurs milliers de signatures ont été collectées sur cette lettre ouverte.

La délégation a été reçue par Patrick Allal (conseiller social auprès du Ministre) et par Roger Macron (DGESCO).

Le Ministère annonce la réunion d'un groupe de travail le 6 avril

Les représentants du Ministre ont indiqué qu'ils allaient ouvrir un groupe de travail avec les organisations représentatives (élues à la CAPN) le 6 avril, sur les questions soulevées par la lettre commune, notamment en ce qui concerne les départs en stage CAPASH et , qu'à cette issue, « *un signal clair et cohérent sera adressé aux IA* ».

Si la volonté du Ministre, exprimée par ses représentants, serait que tous les postes existants soient pourvus, pour le SNUDI-FO, il faut que tout soit mis en œuvre pour que les départs en stage CAPASH soient, a minima, à hauteur du nombre de postes vacants.

Or, le constat commun exprimé par toutes les organisations, présentes dans la délégation, est clair, depuis des années le nombre de départs en stage diminue de façon drastique.

Cette situation de déficit d'enseignants spécialisés, ainsi créée, a servi de prétexte à la suppression de milliers de postes de RASED devenus vacants faute de personnels à y affecter.... à rajouter aux 3000 postes supprimés l'an dernier. Il est clair que les postes RASED servent de variables d'ajustement, dans le cadre des orientations ministérielles et gouvernementales de non - remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les organisations présentes ont exprimé leur exigence de retour des 3000 postes supprimés l'an dernier, de maintien de tous les postes actuels (y compris les postes de surnuméraires qu'un certain nombre d'IA ont prévu de supprimer, ces postes n'étant pas budgétés), de départs en stage CAPASH en nombre suffisant, de paiement de tous les frais de déplacement. Rappelons que pour ces personnels, ce sont des milliers d'euros qui leur sont refusés, les plaçant dans des situations d'exercice de leurs fonctions très difficiles.

Le SNUDI-FO n'acceptera pas d'être associé à un redéploiement des postes

Le SNUDI-FO, participera au groupe de travail du 6 avril avec les organisations syndicales représentatives, élues à la CAPN, pour exiger :

- la restitution des 3000 postes supprimés avec l'instauration de l'aide personnalisée (décrets Darcos)
- le maintien de tous les postes actuels (y compris les postes de surnuméraires)
- le départs en stage CAPASH à hauteur , a minima, des postes vacants

Il restera vigilant à ce que la formule utilisée par les représentants du Ministre «*adapter les moyens au besoins des départements ou des académies*» ne soit pas le prétexte à redéployer les postes RASED, à savoir retirer des postes dans des secteurs dits « favorisés » ou « moins difficiles » pour les affecter dans des secteurs dits « difficiles ».

Le SNUDI-FO invite les collègues à établir, partout dans chaque département, leurs besoins en termes de postes RASED et à porter leurs revendications auprès des IA lors des CTPD, des CDEN ou lors de délégations intersyndicales, afin de les faire aboutir !

Le SNUDI-FO appelle les personnels à amplifier la campagne de signatures sur cette lettre et à les renvoyer aux sections syndicales ou aux associations professionnelles.

Montreuil le 1^{er} avril